

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2021

Le onze mars deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune de Laguenne-sur-Avalouze, dûment convoqué le premier mars deux mil vingt et un, s'est réuni à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Roger CHASSAGNARD, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs CHASSAGNARD Roger, EYROLLES Nicole, JACQUEMENT Noël, FREYGEFOND Nicole, SEIGNE Didier, VIDAL Dominique, GUYONNET Christian, BRANDIBAS Mari, FREYGEFOND Roland, BELOTTI Caroline, BOUSSIGNAC Christophe, BENOUEW Julie, CALES Sylvain, BOTTON Vanessa, CEAUX Jean Christophe, BOURGUIGNON Véronique, DESHORS Corinne, MIECH Bernard, EYROLLE Jacqueline, SARRAZIN Estelle, SAUBION Pierre.

**EXCUSES** : Monsieur ROUX Jean-Pierre.

**SECRETAIRE** : Madame BOTTON Vanessa.

\*\*\*\*\*

#### TERRAIN SAINT BONNET

Monsieur le Maire informe l'assemblée du transfert du bien de section cadastré 185 A41 sis au bourg, Chemin des sources d'une superficie de 30Ca par arrêté préfectoral du 21 décembre 2020, il faut donc fixer le prix de vente pour M et Mme VERT, Monsieur le Maire propose 2 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
- FIXE le prix de vente de la parcelle à 2 euros.

#### ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2019

Monsieur le Maire informe du retour des données sur l'eau par le Syndicat des Deux Vallées, il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

#### FDEE 19 – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts et que tous les membres de la FDEE 19, (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021.

## **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le régime de la taxation locale de la publicité issu de l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il indique ensuite qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure.

<u>Date d'application</u>	<u>Tarif (en€/m<sup>2</sup>)</u>
1er juillet 2022	16,20

## **SALLE DES FETES – DIAGNOSTIC THERMIQUE**

Monsieur donne lecture du devis de CITE FLUIDE 19 pour le diagnostic thermique de la Salle des Fêtes de Laguenne d'un montant de 4 480.00 euros HT soit 5 376 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE et DONNE son accord de principe,
- SOLLICITE une intervention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze en vue de l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible,

## **ECOLES NUMERIQUES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait judicieux de compléter les installations existantes afin que chaque classe soit dotée en tableau numérique.

Monsieur donne lecture du devis du Bureau Fonctionnel DEMAILLY d'un montant de 3 204.20 euros HT soit 3 845.04 euros TTC.

## **ECOLES NUMERIQUES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait judicieux de compléter les installations existantes afin que chaque classe soit dotée en tableau numérique.

Monsieur donne lecture du devis du Bureau Fonctionnel DEMAILLY d'un montant de 3 350.20 euros HT soit 4 020.24 euros TTC.

## **JEUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de changer divers jeux pour les Ecoles avec le sol amortissant.

Monsieur donne lecture du devis de ALTRAD – MEFRAN d'un montant de 23 040.00 euros HT soit 27 648.00 euros TTC.

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2021-2023**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du tableau de contractualisation départementale 2021-2023 qui retrace les subventions à venir sur les projets de travaux de la commune.

## **ADRESSAGE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'améliorer l'accessibilité des habitants aux services de secours, de médecine d'urgence, de sécurité publique et de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation pour la fibre ou le GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

## CR4 – ROUTE DU PRE GAREL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des diverses constructions, cette voie dessert 6 habitations, le long de la CR4, dit « impasse du pré Garel » à partir de la voie d'origine VC n°2 – route de La Maison Rouge, il serait judicieux de solliciter son transfert à Tulle Agglo en vue d'une classification en route d'intérêt communautaire.

## RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier adressé aux parents d'élèves afin de connaître leurs opinions sur le temps scolaire 4.5 jours ou 4 jours, sondage à l'initiative de certains parents d'élèves et non de l'association des parents d'élèves. Celui-ci s'avère favorable largement aux 4.5 jours en maternelle, 61.75 % et faiblement en élémentaire avec 53.76 % pour les 4 jours. Les résultats du primaire sont de 49.23 % pour les 4.5 jours et 42.97 % pour les 4 jours. Puis Monsieur le Maire donne lecture de celui du Conseil des Maitres des écoles de maternelle et primaire par lequel les instituteurs sollicitent le passage à 4 jours à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que 92% des élèves participent aux activités périscolaires qui au vu du contexte actuel, la pandémie, permettent aux élèves de se défouler, de se détendre et de pratiquer des activités autres car les sorties et le sport sont interdits. De plus supprimer les activités périscolaires impacterait les agents par des diminutions de temps de travail voire même suppression de poste ce qui représente 2 équivalents temps plein. Au vu de la conjoncture ce n'ai pas vraiment pas souhaitable. Le périscolaire aide les enfants à s'évader dans la situation sanitaire actuelle.

Monsieur Boussignac prend la parole afin de préciser que pour sa part il a changé d'avis et est favorable aux 4 jours. Les 4.5 jours permettent difficilement la mise en place de rencontres sportives ou activités autres les après-midis, vu que sur deux jours la fin des cours est à 15h00. Il précise qu'effectivement il y a une différence de résultat entre la maternelle et le primaire mais qu'il est constaté depuis un an, un an et demi l'augmentation de l'absentéisme le mercredi matin et des manques de concentrations, de l'énervement et du coup des difficultés de travail sur les après-midis courtes.

L'assemblée précise que 5 matinées d'enseignement, le matin étant plus favorable aux matières importantes, (math, français..) nous paraît très important. Mais qu'au vu de la pandémie les enfants sont les premiers touchés, un masque à garder toute la journée, la séparation par classe à la cantine, des récréations décalées.... ceci pouvant expliquer l'énervement, la fatigue, le stress.... et qu'il est difficile au vu du contexte de prendre une décision.

Mme Botton informe l'assemblée que les activités périscolaires proposées sont très intéressantes et bien organisées mais qu'après avoir fait le tour des personnes concernées et au plus près des enfants la fatigue se fait ressentir et qu'en tant que maman elle est favorable aux 4 jours mais qu'en tant qu'élue effectivement il est difficile de voter pour la suppression de poste. Elle précise que certains enseignants sont prêts à quitter l'école s'il n'y a pas un passage aux 4 jours.

L'assemblée pense qu'il faut se recentrer sur les enfants et que les activités périscolaires sont leur seule échappatoire, la pandémie fait que c'est compliqué, tout le monde est impacté.

Mme Belloti pour sa part en tant qu'élue est favorable aux 4.5 jours et en tant que maman, elle pense que pour les familles travaillant, que faire des enfants le mercredi matin s'il n'y a pas d'école et de centre aéré, tout le monde n'a pas de la famille à proximité.

Le Conseil doit se prononcer même si la situation n'est pas propice à tirer des conclusions sur l'absentéisme, la fatigue, l'énervement... actuellement avec la crise liée à la pandémie et les différents protocoles imposés...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 16 voix pour et 6 abstentions :

- DIT rester aux 4.5 jours à la rentrée 2021-2022